

L'ancienne poste devient bibliothèque

Samedi matin, de nombreux acteurs politiques ont répondu à l'invitation de Mireille Mullard, le maire, pour la cérémonie des vœux. Olivier Carré, député, Jean-Pierre Sueur, sénateur, Agnès Quatrehomme, conseillère régionale, Claude Bourdin, conseiller général, et Yves Fichou, président de la communauté de communes du canton de Beaugency (CCCB), étaient présents.



DISCOUR. Même si les temps sont durs, la municipalité essaye de garder l'authenticité de Cravant.

Permettre à tous d'accéder à la lecture

Mireille Mullard a évoqué les réalisations 2011, l'étude du périmètre de protection du captage d'eau potable du château d'eau, qui est toujours en cours, le réaménagement d'une partie de l'ancien

presbytère pour que la garderie soit plus accueillante, le diagnostic du réseau d'eau potable...

Elle a également souligné son désarroi face à un acte de vandalisme commis par des jeunes de la commune, à la station d'épuration, qui a nécessité des dépenses imprévues

à hauteur de 7.300 euros. « Ces méfaits auraient pu être dangereux pour eux. Je rappelle aux parents qu'ils sont responsables de leurs enfants », a-t-elle commenté.

L'ancienne poste sera aménagée en bibliothèque, ce qui permettra de mettre la lecture à la por-

tée de tous. Celle-ci sera mise en réseau avec la médiathèque de Beaugency et les autres bibliothèques de la CCCB. Il y aura également, à l'étude, les aménagements de sécurité dans le bourg et à Villechaumont.

Les personnalités politiques ont, tour à tour, pris la parole. Jean-Pierre Sueur a souligné l'importance, pour lui et ses collègues, d'être sur le terrain pour voir la réalité. Agnès Quatrehomme et Olivier Carré vont essayer d'apporter leur soutien pour le projet de la bibliothèque. Claude Bourdin a salué la vitalité de Cravant qui, malgré sa situation en milieu rural, est une commune très vivante. Yves Fichou, quant à lui, a tenu à féliciter la commune pour sa solidarité au sein de la CCCB, étant la seule commune dont l'attribution de compensation est négative par rapport à ce qu'elle verse à la CCCB. ■